

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

**Avis relatif à la tarification des kits et cassettes pour autosurveillance glycémique
ACCU-CHEK MOBILE visés à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale**

NOR : SPRS2233869V

En application, d'une part, de l'avenant à la convention entre le comité économique des produits de santé et :
– la société ROCHE DIABETES CARE France,

et, d'autre part, par décision du comité économique des produits de santé, en l'absence de convention entre le comité économique des produits de santé et :
– la Chambre Syndicale de la Répartition Pharmaceutique (CSRP) ;
– la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France (FSPF) ;
– l'Union Syndicale des Pharmaciens d'Officine (USPO),

les nouveaux tarifs et prix limites de vente au public en € TTC (PLV) du produit visé ci-dessous sont fixés comme suit :

CODE	DÉSIGNATION	TARIF/PLV actuels en € TTC	Nouveaux TARIF/ PLV en € TTC au 1 ^{er} janvier 2023	Nouveaux TARIF/ PLV en € TTC au 1 ^{er} janvier 2024
1108350	Autocontrôle sucre dans le sang, kit autosurv glycémie, ROCHE, ACCU-CHEK-MOBILE	96,80	77,44	58,08